

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 09 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 09 mars, sur convocation adressée le 03 mars 2026, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis en session ordinaire, à 18h30, à la salle des fêtes de Le Thieulin sous la présidence de Philippe SCHMIT.

Présents : Emilie BOUNOUANE, Hervé BUISSON, Eric BRULE, Vincent CARNIS, Marie-Anne CHENESSEAU, Christine DAMAS, Michelle ELLEAUME, Olivier DANIEL, Joël FAUQUET, Claude FERET, Marie-Claude FRANCOIS, Jean-Claude FRIESSE, David GALLOU (suppléant de François GOBLET), Sylvie GAREL, Pierre GIGOU, Jean-Luc GOIRAND, Brigitte GUYON (suppléante de Michèle CAT), Frédéric HALLOUIN, Jean-Claude HAY, Ingrid HEURTAULT, Laurence HUARD, Gérard HUET, Jacky HULINE, Jean-Luc JULIEN, Bertrand DE LACHEISSERIE, Martial LOCHON, Cyril LUCAS, Patrick MARTIN, Jocelyne MENAGER, Eric MEUNIER, Jérôme MEUNIER, Josette MOUTON, Richard PEPIN, Laure DE LA RAUDIERE, Pascal RIOLET, Pierrette SALMON, Philippe SCHMIT, Bruno TARANNE, Véronique THIBOUST

Pouvoirs : de Marie-Paule DOS REIS à Olivier DANIEL, Mélanie MOURANT PERINO à Jean-Claude FRIESSE, John BILLARD à Véronique THIBOUST, Philippe FORGE à Pierre GIGOU, Agnès PENFORNIS à Eric BRULE, Jean-Pierre POIRIER à Bertrand DE LACHEISSERIE

Absents : Pascal AUBRY, Bruno BLANCHARD, Rebecca BRUNET, Frédéric DELESTRE, Patrick LAGE, Jacques MAUPU, Philippe MORELLE, Patrick PETREMENT, Bernard PUYENCHET, Michel QUENTIN

Nombre de conseillers en exercice : 55 Secrétaire de séance : Véronique THIBOUST
Nombre de conseillers présents : 39
Nombre de conseillers votants : 45

DELIBERATION N°2026-049

REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR LE BUDGET ANNEXE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (SPAC) AU PROFIT DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE BEAUCE ET PERCHE AU TITRE DE L'ANNEE 2026

À la suite du vote du budget annexe 2026 du SPAC il est proposé de rembourser des frais de fonctionnement au profit du budget principal. Le montant concerné s'élève à la somme de 20 000 € pour le remboursement de frais de personnel et à 8 000 € concernant les remboursements des frais d'indemnités de vice-président et les frais administratifs divers.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** que le montant des frais relatifs aux dépenses de fonctionnement du Budget Annexe du SPAC qui sera remboursé au Budget Principal de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche, au titre de 2026, s'élèvera à 20 000 € de frais de personnel, et à 8 000 € de frais d'indemnités de vice-président et frais administratifs divers.



Pour extrait, certifié conforme
Le Président, Philippe SCHMIT

La secrétaire de séance
Véronique THIBOUST

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200058360-20260309-DELIB2026-049-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2026
Publication : 17/03/2026